



Accident de travail, maladie ?

Par **Camoens**, le **21/07/2010** à **11:04**

Bonjour,
Je vous expose mon cas. En mai 2006, j'ai été victime d'un accident de travail, au niveau du genou, gauche, rupture des ligaments croisés et du ménisque interne. Suite à ce problème, j'ai été opéré en septembre 2006, octobre 2006 et une mobilisation en décembre 2006 et enfin un nettoyage du canal ligamentaire en janvier 2007. j'ai passé 8 semaines en centre de rééducation fonctionnelle sans pour autant avoir une mobilité correcte de ma jambe gauche. De janvier 2007 à juillet 2009 j'avais trois séances de kiné par semaine afin de garder une mobilité. Car en mai 2007 il s'est avéré que j'étais atteint d'algoneurodystrophie. Durant ces années, c'est ma jambe droite qui subissait les appuis. En juin 2010, mon tendon d'achille droit c'est rompu totalement en marchant sans qu'il ait subi de choc, ni traumatisme, et c'est ce que le radiologue a remarqué lors de l'échographie. Aillant était convoqué par le médecin conseil de la sécurité sociale, ce dernier n'a pas trouvé que ce traumatisme avait de cause à effet avec mon A.T. et pourtant... . Donc il m'a consolidé ma A.T. et ma mis en maladie pour mon pied droit. Et à ce jour, je n'ai aucune nouvelle de la sécurité sociale. Pouvez vous me renseigner.
Par avance merci.

Par **cloclo7**, le **21/07/2010** à **14:21**

Normalement vous devez avoir sur le courrier de consolidation les voies de recours contre la décision de la CPAM

Par **sambilale**, le **29/09/2010** à **18:58**

bonjour, rnj'etats dans le même cas, suite a un accident de travail au niveau du genou (luxation de la rotule), je me suis faite opérer. le médecin conseil m'a convoqué et m'a retiré de mon accident de travail pour me mettre en arrêt maladie mais cela n'a été fait automatiquement. il faut aller revoir le chirurgien ou le médecin traitant pour faire un arrêt maladie afin de percevoir les indemnités journalières et si j'ai un conseil demander à la sécurité sociale pour avoir un autre avis car les médecins qui nous reçoivent sont la plupart des médecins généralistes qui ne connaissent pas notre dossier .